

22.10.2013 - 11:00 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse; prise de position 50/2013 (http://presserat.ch/_50_2013_htm)

Interlaken (ots) -

Autorisation contestée de publier une photo

Parties: X. c «Wochenblatt für das Birseck et Dorneck»

Thème: sphère privée

Plainte partiellement admise

Résumé

Autorisation contestée de publier une photo

Un journal, se fondant sur l'assurance donnée par la gérante d'un atelier pour handicapés, est-il en droit d'admettre que les personnes présentes lors d'une prise de vue sont d'accord avec une publication? Pour le Conseil de la presse, cela ne suffit pas dans tous les cas. Il recommande dès lors d'insister sur une autorisation écrite ou de s'entendre directement avec les personnes photographiées.

En mars 2013, la «WochenBlatt für das Birseck und Dorneck» publie un article sur un atelier pour handicapés et l'accompagne de la photo d'un homme travaillant le bois. Il ne ressort pas de la légende et à peine de l'article que des chômeurs nullement handicapés travaillent aussi dans cet atelier. La personne photographiée se plaint auprès du Conseil de la presse d'avoir été atteinte dans sa personnalité et sa dignité humaine. Pareille publication n'avait pas été convenue. Il dit être chômeur et non handicapé - la photo diminue ses chances sur le marché du travail. Le rédacteur de la «WochenBlatt» fait valoir qu'avant de prendre date pour la photo il avait convenu avec la responsable de l'institution que toutes les personnes présentes seraient d'accord de se faire photographier en vue d'une publication.

Le Conseil de la presse admet partiellement la plainte. Du moment que le plaignant peut être perçu comme handicapé par une partie des lecteurs, il y a atteinte à la personnalité. La seule mention ou allusion à un handicap en revanche ne représente pas une atteinte à la dignité humaine.

Contact:

SCHWEIZER PRESSERAT
CONSEIL SUISSE DE LA PRESSE
CONSIGLIO SVIZZERO DELLA STAMPA
Sekretariat/Secrétariat:
Martin Künzi, Dr. iur., Fürsprecher
Postfach/Case 201
3800 Interlaken
Telefon/Téléphone: 033 823 12 62
Fax: 033 823 11 18
E-Mail: info@presserat.ch
Website: <http://www.presserat.ch>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100745701> abgerufen werden.